

**RAPPORT DE PRESENTATION
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**
Budget principal
Ville d'Evry-Courcouronnes

Le COMPTE ADMINISTRATIF constitue le bilan financier de l'ordonnateur (Maire) en sa qualité d'exécutif de l'assemblée délibérante. Il présente l'arrêté des comptes de la Commune à la clôture de l'exercice budgétaire et doit être soumis pour adoption au Conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivante. En cette période de crise, la date limite de présentation a été reportée au 31 juillet 2020, tout comme celle du vote du budget primitif 2020.

Document de synthèse, le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget primitif pour permettre des comparaisons. Il retrace les autorisations de crédits votés, toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif permet ainsi de dégager un solde, le résultat de l'exécution budgétaire, lequel est obligatoirement affecté au budget de l'exercice suivant. En raison du calendrier de clôture budgétaire, le résultat a été définitivement arrêté pour être affecté par délibération du 2 juillet 2020 dès le budget primitif.

Les résultats du COMPTE ADMINISTRATIF 2019 doivent être concordants à ceux du COMPTE DE GESTION 2019 établi par le Comptable Public, ce qui est le cas.

Le compte administratif est présenté par le Maire puis soumis au vote du Conseil Municipal, en l'absence du Maire, qui, en tant qu'Ordonnateur, ne peut participer au vote, quel que soit l'ordonnateur effectif qui était présent pour la gestion considérée.

Une fois le Compte Administratif adopté, le Conseil Municipal doit voter une délibération d'affectation définitive des résultats comptables. Les résultats adoptés seront ensuite affectés et repris au budget primitif 2020 au cours de la présente séance.

Ce compte administratif est d'autant plus important qu'il s'agit de la première année d'exécution budgétaire de la Commune nouvelle d'Evry-Courcouronnes, traduisant de manière très concrète l'engagement dans l'harmonisation des dispositifs et l'amélioration de l'offre de services au bénéfice des habitants du nouveau territoire réuni, dans le cadre d'une stratégie financière responsable et maîtrisée.

La présentation de l'exécution budgétaire 2019 affiche ainsi une nette amélioration de la situation financière de la Ville, rendue possible à la fois par la création même de la commune nouvelle, qui a induit des recettes supplémentaires en provenance de l'Etat, et par une évolution maîtrisée de ses dépenses.

Cette gestion saine conduit notamment à enregistrer :

- Une augmentation de l'épargne nette de plus de 2M€ par rapport à 2007,
- Une amélioration de la capacité de désendettement, passant de 11,1 ans à fin 2018 à 8,1 ans à fin 2019
- Un désendettement de 2M€.

Par ailleurs, il permet de contrôler que la Ville a bien respecté les objectifs financiers fixés dans le cadre du contrat signé avec l'Etat le 29 juin 2018 (plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement établi à +1,35% par an). En effet, l'article 13 de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques prévoyait, dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics, de limiter la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre.

Les principales caractéristiques du Compte Administratif 2019 Budget principal

L'exécution financière du budget 2019 permet de constater un **résultat net de clôture de 2.174.602,56 €**.

1- RESULTAT DE CLOTURE 2019

L'exécution du budget 2019 présente un résultat de fonctionnement (à affecter) de 13.863.738,49 € et un excédent de gestion de 2.174.602,56 € (*après couverture du besoin de financement de la section d'investissement*).

L'amélioration du résultat de fonctionnement ainsi que du résultat net de clôture s'expliquent par une maîtrise rigoureuse de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement (notamment stabilisation de la masse salariale) et la poursuite de la contraction des dépenses structurelles.

Cette stratégie financière mise en place a permis à la Ville en 2019 :

- de respecter la contractualisation financière avec l'Etat : évolution des dépenses réelles de 1,35% max/par an, limitée à +0,56% en 2019,
- d'augmenter le niveau d'épargne pour financer l'investissement,
- de se désendetter au cours de l'exercice à hauteur de 2M€.

LES GRANDES LIGNES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Niveau général des réalisations de l'exercice

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement (dép. réelles)	92 888 244,13 €	Fonctionnement (rec. réelles)	106 156 213,45 €
Investissement (dép. réelles)	31 565 595,95 €	Investissement (rec. réelles)	27 232 893,37 €
s/total	124 453 840,08 €	s/total	133 389 106,82 €
Opérations d'ordre	2 193 013,50 €	Opérations d'ordre	2 193 013,50 €
Reprise solde N-1	8 225 883,29 €	Reprise solde N-1	2 788 690,67 €
TOTAL	134 872 736,87 €	TOTAL	138 370 810,99 €
RESULTAT NET 2019 = 3 498 074,12 €			

Le résultat net est établi sur la base des mandats et titres réelles émis, y compris la reprise et affectation des résultats antérieurs, mais hors restes à réaliser. La clôture budgétaire 2018 s'était déroulée de façon particulière en raison de l'impact de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019 : ceci avait impliqué un arrêt des comptes plus précoce, générant ainsi une incertitude sur l'achèvement de l'exercice et des rattachements importants.

Balance définitive de l'exercice 2019

COMPTE ADMINISTRATIF exercice 2019	Rappel CREDITS 2019	Réalisation 2019	Reprise résultats 2018	Résultat de clôture	Reste à réaliser	Résultats Cumulés 2019
Section de fonctionnement						
Recettes	109 616 047,27 €	106 156 259,45 €	2 788 690,67 €	108 944 950,12 €		108 944 950,12 €
Dépenses	109 616 047,27 €	95 081 211,63 €		95 081 211,63 €		95 081 211,63 €
Résultat de fonctionnement 2019	0,00 €	11 075 047,82 €	2 788 690,67 €	13 863 738,49 €	0,00 €	13 863 738,49 €
Section d'investissement						
Recettes	55 447 560,19 €	29 425 860,87 €		29 425 860,87 €	11 775 111,50 €	41 200 972,37 €
Dépenses	55 447 560,19 €	31 565 641,95 €	8 225 883,29 €	39 791 525,24 €	13 098 583,06 €	52 890 108,30 €
Besoin de financement 2019	0,00 €	-2 139 781,08 €	-8 225 883,29 €	-10 365 664,37 €	-1 323 471,56 €	-11 689 135,93 €
Résultat définitif 2019	0,00 €	8 935 266,74 €	-5 437 192,62 €	3 498 074,12 €	-1 323 471,56 €	2 174 602,56 €

Une section de fonctionnement maîtrisée avec un niveau de réalisation des recettes élevé : 96,84% contre 86,74% pour les dépenses de fonctionnement. La maîtrise rigoureuse de l'évolution des charges de fonctionnement a permis de dégager des marges de manœuvre permettant d'afficher un différentiel de 10 points entre le taux de réalisation des recettes et des dépenses de fonctionnement.

2- EXECUTION DU BUDGET 2019

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes parties bien distinctes : la section de fonctionnement qui retrace les opérations courantes, et la section d'investissement qui retrace les opérations ayant un impact financier durable.

2.1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les autorisations budgétaires en dépenses comme en recettes pour l'exercice 2019 se sont élevées à 109.616.047,27 €, soit une progression de 4,57% en prenant pour comparaison le cumul des autorisations budgétaires des deux communes historiques (104.824.480 €).

	Budget primitif 2019	Décisions modificatives	Total des prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation 2019	Pour rappel CA 2018	% évolution 2018/2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses	106 335 284,27 €	3 280 763,00 €	109 616 047,27 €	95 081 211,63 €	86,74%	95 312 191,02 €	-0,24%
Recettes	106 335 284,27 €	3 280 763,00 €	109 616 047,27 €	106 156 259,45 €	96,84%	102 206 583,48 €	3,86%

1. Analyse des dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement présente l'ensemble des dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de trois blocs distincts :

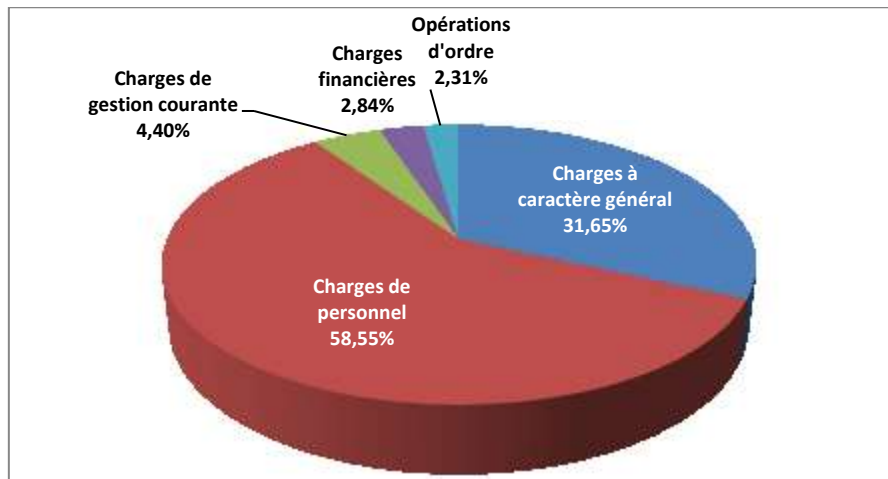
- le premier rassemble « les dépenses de ressources humaines » représentant 58,55% des dépenses réelles de fonctionnement,
- viennent ensuite « les crédits d'actions » des directions pour 36,31%,
- puis ensuite les « autres crédits » constitués des écritures d'ordre (amortissements), des charges financières et des provisions à hauteur de 5,15%.

Les dépenses de la section de fonctionnement affichent une exécution globale de 96,46%, hors virement vers la section d'investissement (autofinancement qui ne se réalise pas comptablement). L'exécution globale est relativement stable par rapport à l'exercice 2018 avec une évolution modérée de -0,24%.

Ceci résulte principalement d'une diminution sur le volume global des dépenses de personnel de 0,77% ainsi que des charges de gestion courantes qui reculent de 10,73%. Le coût de la dette mutualisée poursuit sa baisse : -7,69% (-225 052 €). En contrepartie, nous observons une hausse des charges à caractère général (+7,4%) ainsi que des charges exceptionnelles dans une moindre mesure compte tenu du volume.

Les dépenses de fonctionnement par chapitres budgétaires

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions budgétaires 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation	% évolution 2018/2019	Part dans le budget global	Pour mémoire CA 2018
Chapitre 011	Charges à caractère général	30 494 512,39 €	30 094 286,54 €	98,69%	7,40%	31,65%	28 021 939,71 €
Chapitre 012	Charges de personnel	57 112 900,00 €	55 665 601,43 €	97,47%	-0,77%	58,55%	56 100 012,17 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	56 647,00 €	56 647,00 €	100,00%	0,00%	0,06%	0,00 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	4 194 608,00 €	4 187 085,06 €	99,82%	-10,73%	4,40%	4 690 338,62 €
Chapitre 66	Charges financières	2 870 000,00 €	2 700 360,34 €	94,09%	-7,69%	2,84%	2 925 413,05 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	349 863,00 €	184 263,76 €	52,67%	54,13%	0,19%	119 554,11 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	695 591,88 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00 €
sous-total des dépenses réelles		95 774 122,27 €	92 888 244,13 €	96,99%	1,12%	97,69%	91 857 257,66 €
Chapitre 023	Vir. à la section d'invest.	11 043 075,00 €	0,00 €	0,00%	--	--	--
Chapitre 042	Opérations d'ordre	2 798 850,00 €	2 192 967,50 €	78,35%	-36,53%	2,31%	3 454 933,36 €
sous-total des dépenses d'ordre		13 841 925,00 €	2 192 967,50 €	15,84%	-36,53%	2,31%	3 454 933,36 €
TOTAL		109 616 047,27 €	95 081 211,63 €	86,74%	-0,24%	100,00%	95 312 191,02 €



Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) concernent l'ensemble des crédits utiles au fonctionnement de la Commune : charges de personnels, remboursement de la dette, subventions aux associations, charges locatives, maintenance des biens, ainsi que l'ensemble des besoins quotidiens en alimentaires, matériels et fournitures, fluides de bâtiments, et autres ...

Charges à caractère général [chapitre 011]

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses courantes des services. Elles représentent 32,40% des charges réelles de fonctionnement et 31,65% sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement (réelles + ordre).

Sont comptabilisés à ce compte les achats stockés ou non (principalement des fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes assurances, études et recherches ainsi que les rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, relations publiques, transport de biens et de personnes, déplacements, missions, frais postaux et de communication, ...).

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services et à la mise en œuvre des politiques municipales. En hausse de 7,40%, elles s'élèvent à 30.094.286 € contre 28.021.939 € en 2018, et traduisent la mise en œuvre concrète d'harmonisations et le développement des politiques publiques en réponse aux besoins des habitants.

Les principaux postes de ce chapitre sont les suivants :

- les frais d'entretien du patrimoine communal (bâtiments, voiries, espaces verts,...)
- les frais de fonctionnement des structures d'accueil et les dispositifs scolaires, périscolaires, culturel, sportif
- les actions curatives et préventives en matière de santé
- mais aussi des frais d'étude, dont ceux relatifs à la commune nouvelle.
- les remboursements de frais auprès de Grand Paris Sud pour les diverses mutualisations avec l'intercommunalité : 2,5M€.

L'évolution facialement conséquente des charges générales s'explique de crédits du chapitre budgétaire masse salariale vers les charges générales (remboursements de frais désormais à GPS) correspondant à la mise en œuvre sur un exercice plein du service mutualisé de restauration collective avec l'Agglomération, créé au 1^{er} septembre 2018. Cette gestion mutualisée a en réalité produit des économies nettes sur le coût de production de repas.

- service commun « reprographie »
- service commun « archives / documentation »
- service des « autorisations du droit des sols »
- service de « vidéo protection », mutualisé avec la Ville de Courcouronnes
- service commun de restauration, depuis septembre 2018.

Parmi les dépenses les plus importantes, on notera :

- les contrats de prestations de services : 3.709.301 €. Il s'agit ici des prestations accompagnant les activités municipales envers la population, pour partie refacturées : prestations des maisons de quartiers, d'accompagnement périscolaire, événementielles, etc.,
- le nettoyage et l'entretien des voiries : 1.672.443 €, avec notamment les campagnes de réparation des « nids de poules »,
- les frais de nettoyage des locaux : 1.895.936 €,
- les fluides en général (l'énergie, l'électricité, l'eau, chauffage, carburant ainsi que les combustibles pour une somme globale de : 1.656.512 €)

Ces dépenses, de différentes natures, reflètent les actions et dispositifs mis en œuvre, développés et améliorés au cours de l'exercice 2019, au titre desquels :

Solidarité et de cohésion sociale :

- l'extension du bénéfice des colis aux ex-courcouronnais selon les conditions d'âge définies.
- **l'inclusion numérique renforcée**, en déployant sur l'ensemble du territoire l'expérimentation du **chèque numérique** et en mettant en œuvre l'expérimentation de l'outil **Auticiel** destiné à faciliter le développement cognitif d'enfants atteints de troubles du spectre autistique,
- la mise en place d'un **Guichet Solidarités** au début de l'année 2019, offrant des horaires d'accès élargis aux habitants, a contribué à améliorer les conditions de prise en charge des personnes, dans un lien toujours étroit avec les associations du territoire, en particulier les deux épiceries sociales, mais aussi avec les services départementaux,
- **Santé** : le maintien ou l'installation de médecins ou de maisons médicales sur le territoire pour **lutter contre la désertification médicale, des actions de prévention** étendues en direction des populations,
- **Vie associative** : formule nouvelle pour le Forum des Associations en septembre dernier, mise en œuvre de **deux lieux-ressources associatifs** (Village et Courcouronnes-Centre)

Sécurité, prévention et médiation :

- Le renforcement de la présence des équipes sur le terrain, grâce à la création de la **police pluri-communale** dès la mi-2018,
- L'acquisition d'un bateau pour la sécurisation de la Seine et de ses berges, et de drones pour mieux assurer la sécurité des événements sur la ville

- **Médiation** : projet de service à l'échelle de l'ensemble du territoire habitant mais aussi avec les établissements scolaires,
- L'action du **CLSPD** a été également fortement consolidée et les groupes de travail qui en font le quotidien (éducation, commerce, bailleurs, ...) ont poursuivi un rythme de travail soutenu pour répondre aux enjeux du quotidien et des partenaires impliqués.

Politiques éducatives :

- Renforcement du partenariat avec les acteurs du territoire : directeurs d'établissements des écoles primaires, élémentaires et maternelles, Inspection Académique qui ont permis d'améliorer **l'accompagnement par la ville des projets d'école**, le **suivi des situations difficiles** et les **conditions d'accueil** des élèves et des enseignants dans les établissements du territoire,
- **Petite Enfance** : validation du projet de relocalisation de la crèche de l'Agora (parking Senghor), ouverture à la rentrée 2019 de la mini-crèche de l'Agora et l'ouverture de la crèche du Bras de Fer, le 24 février dernier,
- Jeunesse : mise en œuvre **d'actions d'animation et de prévention** à destination des adolescents et des jeunes adultes à Courcouronnes, d'autre part un **accompagnement innovant des projets** des jeunes à Evry (par exemple, mise en place du **Conseil des Jeunes** à l'échelle du nouveau territoire (CJEC) promotion et un agrément unique du service civique en format « EC » - 38 jeunes volontaires accueillis) ; événements « **Rencart** » et « **Evry-Courcouronnes' Got Talent** », session 2019 de « **Pass' ton BAFA** » à l'échelle de la commune nouvelle, un programme d'actions commun autour de l'information-orientation jeunesse, la relance du studio d'enregistrement de l'Espace Michel Colucci en l'ouvrant également à un public jeunes adultes,...),
- **Sport** : mise en place d'un **Conseil des Sports Evry-Courcouronnais** dès le début 2019, déploiement du **Fond d'Accès au Sport** sur l'ensemble du nouveau territoire, accompagnement au regroupement ou au rapprochement de certaines sections de clubs, organisation de la **Fête des Sports** et de **Sport en Fête** dans un format nouveau ; harmonisation effective sur le territoire depuis la rentrée de septembre 2019 du projet d'activités physiques et sportives, en temps scolaire comme dans la sphère périscolaire et extrascolaire ; tarification unique à l'échelle de la ville concernant la location des équipements sportifs,
- **Vie locale** : réorganisation de la Maison de Quartier Village/Champtier du Coq, dispositif des **Ateliers Socio-Linguistiques** désormais doté d'une coordination globale à l'échelle de la Commune Nouvelle, projets inter-quartiers renforcés ou créés pour prendre en compte le nouveau territoire (bougeothèque, Noël inter-quartiers au Bois Briard,...), déploiement des **Dimanches à la Mer** durant l'été 2019 à l'échelle du nouveau territoire,
- **Sport Loisirs** : accompagnement à la citoyenneté,
- **Culture** : nouveaux projets grâce notamment à la gestion d'équipements (Centre Culturel, salle Claude Nougaro et Ferme des Mathurines), rayonnement de dispositifs existants sur l'ensemble du territoire (créartothèque, Ecole des Arts, festival du théâtre à l'école,...)

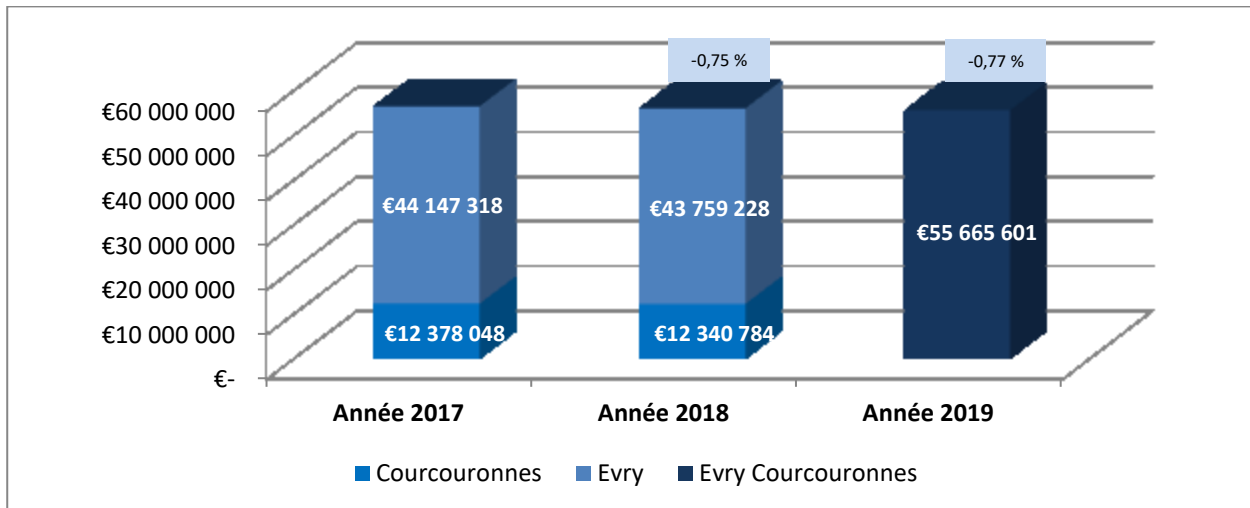
Développement territorial et urbain, de la proximité et du cadre de vie :

- lancement d'une démarche ambitieuse et multi-partenariale autour de la **centralité et de l'attractivité** d'Evry-Courcouronnes,
- **diagnostic patrimonial** pour l'élaboration d'un plan de rénovation d'ampleur.

Charges de personnel et autres frais assimilés [chapitre 012]

Ce chapitre est constitué de l'ensemble des rémunérations et charges sociales, les impôts et taxes sur salaires, ainsi que tous les versements assimilés qui s'y rapportent.

Ce chapitre s'élève à 55.665.601 € contre 56.100.012 € en 2018 (cumul des deux ex-communes), affichant ainsi une diminution de -0,77% (- 434.411 €).



Dans le cadre de sa stratégie financière et des engagements pris avec l'Etat, la Commune nouvelle, a contenu l'évolution de sa masse salariale tout en ayant amélioré et développé les services offerts aux habitants, comme présenté ci-avant.

Le ratio « Frais de personnel / Dépenses réelles de personnel » est égal à 59,93%. A noter que la moyenne nationale des villes de la même strate démographique est de 60,90%.

Quant au ratio « Frais de personnel / Dépenses totales de fonctionnement », après ajout du virement (qui n'est pas réalisé en compte administratif), il est de 52,45%.

Pour assurer la maîtrise de la masse salariale, la DRH s'est dotée de plusieurs outils permettant un pilotage et un suivi précis et régulier.

Dans la mise en œuvre du budget 2019, l'impact financier des mesures nationales a été intégré : PPCR réforme des grilles indiciaires, augmentation du SMIC, des taux de cotisation : ainsi que les dispositifs locaux tels que les avancements de carrière des agents, les promotions internes, la refonte du régime indemnitaire etc. Cette projection permet d'anticiper et d'amortir les dépenses.

Par ailleurs, la réalisation tient compte du versement de la prime exceptionnelle liée à la création de la commune nouvelle pour un montant de près de 800 000 euros.

La maîtrise de l'ensemble des moyens humains alloués aux politiques publiques a permis d'absorber ces évolutions de dépenses tout en stabilisant globalement l'enveloppe de la masse salariale.

Depuis 2018, un logiciel permet d'avoir une lecture plus fine du chapitre 012, en intégrant toutes ces composantes et des scénarios d'évolution y compris en matière de création de postes et de recrutement. Cet outil a permis dès 2019 de construire un budget projeté commun pour les

deux villes. Ce dernier permet de construire des enveloppes rémunération et d'en suivre les dépenses.

Une implication des acteurs, qui se concrétise par un dialogue de gestion avec chaque directeur général adjoint, contribuant à la définition d'enveloppes budgétaires par type de rémunération : CDD, contrats horaires, heures supplémentaires. Il leur est également possible d'avoir accès en temps réel à leur consommation budgétaire via un accès au logiciel de pilotage. Un portage administratif et politique au travers d'un Comité de pilotage mensuel en présence du Directeur général des Services et de l'élu aux RH, permettant de procéder à des ajustements et des arbitrages en matière de rémunération. Des choix de gestion, notamment en matière de recrutement, de créations de postes, suivi des départs à la retraite, avec des enjeux de mutualisation de compétences très forts sur 2019 qui ont aussi conduits à des possibilités d'optimisation des moyens humains mais aussi à la création de postes (19) lorsque cela était nécessaire.

Les autres charges de gestion courante [chapitre 65]

Les charges dites de gestion courante sont composées, en majorité, des subventions versées aux associations et représentent 4,40% du budget total. La réalisation 2019 de ce chapitre s'élève à 4.187.085,06 € en forte baisse par rapport à l'exercice précédent -10,73%. Cette évolution s'explique principalement par la réalisation d'un rattachement « exceptionnel » d'un niveau important en 2018, non réalisé au final en 2019, concernant le reversement d'une partie des recettes stationnement à Ile-de-France mobilités, dans le cadre du nouveau dispositif en la matière.

Au-delà de cet élément conjoncturel, les subventions aux associations progressent de 5,6% en 2019 et les subventions aux établissements publics (CCAS notamment) de 6,7% et marquent aussi la volonté forte de la Ville de soutenir ses partenaires.

Ce chapitre se décompose comme suit :

	Année 2019	Année 2018 (Evry + Courcouronnes)	Evolution	
			En €	En %
les subventions versées aux associations	1 524 295 €	1 443 274 €	81 021 €	5,61%
<i>Dont subventions au secteur sportif</i>	<i>1 202 810 €</i>	<i>1 121 125 €</i>	<i>81 685 €</i>	<i>7,29%</i>
les subventions spécifiques dont :	1 857 922 €	1 741 466 €	116 456 €	6,69%
<i>subvention au CCAS</i>	<i>1 380 131 €</i>	<i>1 251 503 €</i>	<i>128 628 €</i>	<i>10,28%</i>
<i>subvention à l'AMAC</i>	<i>142 000 €</i>	<i>135 000 €</i>	<i>7 000 €</i>	<i>5,19%</i>
<i>subvention à l'école SAINTE MATHILDE</i>	<i>137 600 €</i>	<i>141 900 €</i>	<i>-4 300 €</i>	<i>-3,03%</i>
<i>subvention au GIP-SAE</i>	<i>114 691 €</i>	<i>129 563 €</i>	<i>-14 872 €</i>	<i>-11,48%</i>
<i>subvention à la CAISSE des ECOLES</i>	<i>83 500 €</i>	<i>83 500 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0,00%</i>
Les indemnités maire et adjoints (frais de mission et de représentation, formations)	712 799 €	707 320 €	5 479 €	0,77%
Contribution IDF mobilité (provision instaurée dans le cadre de la réforme du stationnement)	0 €	702 825 €	-702 825 €	-100,00%
Divers (SDIS, admission en non-valeur,...)	92 069 €	95 454 €	-3 385 €	-3,55%
<i>Dont admissions en non-valeur</i>	<i>83 835 €</i>	<i>57 425 €</i>	<i>26 410 €</i>	<i>45,99%</i>
TOTAL	4 187 085 €	4 690 339 €	-503 254 €	-10,73%

Le tableau récapitulatif ci-dessus nous indique les variations constatées sur le chapitre 65. Ainsi, nous observons que le niveau de subvention versé au secteur associatif est supérieur à celui versé sur l'exercice 2018, avant le rapprochement d'Evry et Courcouronnes.

Malgré les quelques ajustements à la baisse, **le financement associatif a progressé de 5% (+200 000 €)**, hors contribution à Ile-de-France Mobilité.

Sur l'année 2018, dans le cadre de la dépenalisation du stationnement, les communes historiques d'Evry et de Courcouronnes avaient provisionné les sommes correspondant au reversement d'une partie du produit des amendes de police. Ce rattachement était réalisé sur le compte 6558 (chapitre 65). La Commune Nouvelle a reçu deux notifications pour la répartition du produit 2018, respectivement relatives à la ville de Courcouronnes et à la ville d'Evry. En finalité, nous avons provisionné et versé sur le budget 2019 la contribution au chapitre 014 [atténuations de produits] pour la somme 56 647 €.

Les subventions aux associations :

- Le niveau des subventions de droit commun versées aux associations a progressé de 5,61%, soit +81 685 € versés au secteur associatif. Cette progression conforme aux engagements pris lors du vote du budget 2019 concerne pour l'essentiel le secteur sportif.

- **Les subventions spécifiques :**
 - Acteurs majeurs de la politique sociale sur notre territoire, **les deux ex-Centres Communaux d'Action Sociale** ont perçu en 2018, une subvention cumulée à hauteur de 1.251.503 €. La subvention accordée en 2019 au nouveau CCAS est en progression de 10%. Elle a été ajustée en prenant en compte l'affectation du résultat de l'année précédente, repris en cours d'exercice, mais également au regard de l'évolution de la masse salariale du nouvel établissement public créé au 1^{er} février 2019 et du renforcement des actions de solidarités portées dans le cadre de la commune nouvelle.

 - La subvention versée à la **Caisse des écoles** dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de réussite éducative sur l'ex territoire d'Evry est stable à hauteur 83 500 €.

 - La **subvention** versée au GIP S.A.E. (Groupements d'Intérêt Public - Stratégie d'Action Educative) finance un double objectif :
 - 63 337 € pour le programme Réussite Educative, dispositif Alternative Suspension ainsi que les projets spécifiques ;
 - 51 563 € de subvention complémentaire en contrepartie des charges supplétives facturées par la Ville et encaissées au chapitre 70. La subvention a été ajustée en fonction des besoins de la structure mais également en tenant compte du résultat dégagé de l'année précédente.

 - La convention d'objectif entre la commune nouvelle et l'**AMAC** (association municipale d'actions culturelles en faveur du personnel) a fixé la subvention pour 2019 à hauteur de 142 000 €, soit +5%.

 - Enfin sur le secteur éducatif, la subvention à **l'école Sainte Mathilde** est en léger retrait compte tenu de la baisse des effectifs de l'établissement. Elle se positionne à hauteur de 137 600 €.

- **Les indemnités et frais de mission des maires adjoints et conseillers.** Outre le versement des indemnités, l'enveloppe allouée intègre la prise en charge des formations et frais de mission des conseillers et maires adjoints.

Différentes formations ont été ainsi dispensées, notamment, finances publiques, les enjeux climatiques et les politiques culturelles régionales, ainsi que le retrace l'annexe budgétaire correspondante. Cette enveloppe est en légère diminution en 2019 (-0,77%).

➤ **Les admissions en non-valeur** : La procédure d'admission est prononcée lorsqu'il est considéré que la dette est irrécouvrable. Pour autant, la décision prise n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

Cependant, si cette admission en non-valeur fait suite à une procédure de surendettement, la dette est alors totalement effacée par le juge.

Pour 2019, sur demande du trésorier municipal, le Conseil Municipal a admis en non-valeur la somme de 83 835 €.

Au-delà de ces admissions en non-valeur, ce chapitre budgétaire enregistre également la cotisation obligatoire versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la somme de 4 269 €.

Les charges financières [chapitre 66]

Ces charges, constituées des intérêts d'emprunt, des intérêts de la ligne de trésorerie et des intérêts courus non échus, s'élèvent à 2.700.360,64 € et représentent 2,84% des dépenses de fonctionnement. **La baisse se poursuit (-7,69%)** en raison du niveau relativement bas des taux d'intérêt et de l'optimisation active opérée en la matière depuis quelques années.

Courcouronnes 2018		Evry 2018	Evry + Courcouronnes	Commune nouvelle 2019	Variation	
					en €	en %
Intérêt de la dette	874 024 €	2 017 677 €	2 891 701 €	2 778 362 €	-113 339 €	-3,92%
Intérêts de la ligne de trésorerie	662 €	4 793 €	5 455 €	5 365 €	-90 €	-1,65%
Intérêts courus non échus (ICNE)	-23 755 €	-15 597 €	-39 352 €	-91 804 €	-52 452 €	133,29%
Commission de non utilisation (CNU)	3 697 €	63 912 € *	67 609 €	8 437 €	-59 172 €	-87,52%
TOTAL du chapitre 66	854 628 €	2 070 785 €	2 925 413 €	2 700 360 €	-225 053 €	-7,69%

* Indemnité de remboursement anticipé (52 000 €)

Le chapitre 66 relatif aux **charges financières** comprend :

- Les intérêts de la dette (-3,92%)
- Les intérêts de la ligne de trésorerie (celle-ci permet d'ajuster les besoins financiers de la collectivité en fonction des décalages entre les paiements des dépenses et la perception des recettes (-1,65%))
- Les intérêts courus non échus (ICNE) : ils correspondent aux intérêts des emprunts qui sont courus entre la dernière échéance de versement et le 31 décembre de l'année.
- Enfin, les commissions de non utilisation : il s'agit de frais dus pour les emprunts et la ligne de trésorerie, non mobilisés par la Ville : 8 437 € en 2019.

Les intérêts de la dette représentent la majeure partie des charges financières. Ils font l'objet d'une gestion active de manière à en limiter le montant. La ville bénéficie de taux historiquement bas sur ses emprunts à taux variables ou révisables permettant ainsi de réduire cette enveloppe de 113 000 € sur 2019.

Ainsi, le taux moyen de l'encours de la Ville poursuit sa diminution : il s'élève à 2,35% au 31 décembre 2019, alors qu'il était de 2,65% en janvier 2018.



La ligne de trésorerie a été positionnée à 6 M€ et le coût de sa mobilisation intègre les charges financières. Véritable variable d'ajustement des décalages de décaissements et encaissements son utilisation est restée relativement stable (-90€) entre 2018 et 2019.

Les intérêts courus non échus en 2019 s'élèvent à 834 205 € contre 742 401 € en 2018. Il s'agit d'écritures comptables permettant, dans le respect du principe d'annualité budgétaire, de constater la réalité de la charge financière indépendamment de sa date effective de décaissement. Cette baisse confirme bien la diminution du taux moyen de l'encours de la Ville.

La commission de non utilisation (CNU) de la ligne de trésorerie s'élève à 8 437 € pour 2019. A signaler que sur 2018 nous avons inclus sur cette enveloppe une indemnité de remboursement anticipé à hauteur de 52 000 €.

Charges exceptionnelles [chapitre 67]

Ce chapitre budgétaire affiche une réalisation à hauteur de 184 263,76 € contre 119 554,11 € en 2018.

Cette somme concerne d'une part les annulations de titres sur exercice antérieur pour environ 107 525 € et d'autre part la reprise de rattachements 2018 pour la somme de 10 007 €. S'y ajoutent les charges exceptionnelles pour intérêts moratoires à hauteur de 2 169 €.

Au-delà de ces opérations financières figurent également sur ce chapitre les subventions exceptionnelles versées, pour un montant total de 64 562 € :

- pour les collèges et lycées dans le cadre des projets éducatifs : 24 818 €
- sous la forme de bourses d'accompagnement aux projets en direction de la jeunesse : 9 900 € ;
- pour le soutien des athlètes de haut niveau, dans le cadre de notre politique sportive : 10 944 € ;
- à des actions de solidarité nationale (Ass. Française contre les myopathies, Ligue nationale contre le cancer / foulées roses,...) : 18 900 €.

Opérations d'ordre de transferts entre sections [dépenses d'ordre - chapitre 042]

Ce poste enregistre essentiellement les opérations comptables patrimoine de la commune, pour 2.192.967,50 € / (CA 2018 : 3.454.933,36 €).

Il concerne les écritures suivantes :

- dotations aux amortissements des immobilisations : 1.710.552,46 € ;
- dotations aux amortissements des charges financières : 32 415,04 € ;
- valeur nette comptable des immobilisations cédées : 450 000 € (cession E. Pastré).

Il convient de préciser que ces opérations concourent à l'autofinancement des opérations d'investissements.

2. Analyse des recettes de fonctionnement

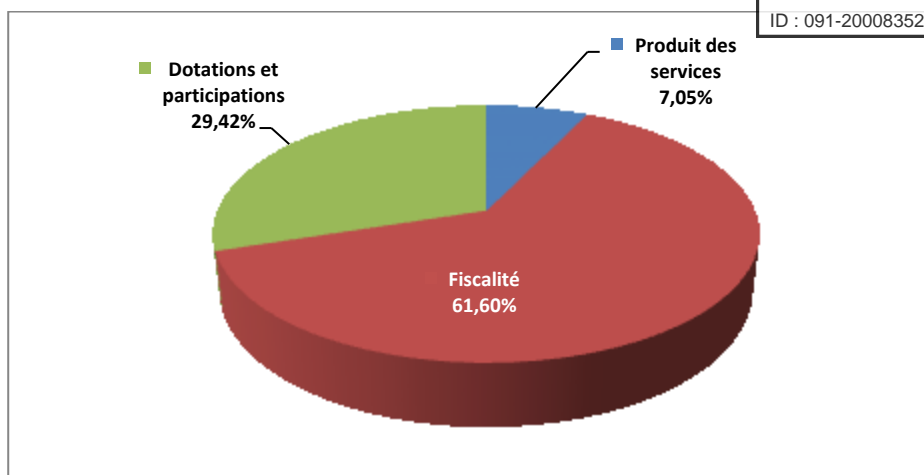
Les recettes (réelles et pour ordre confondues) exécutées en 2019, s'élèvent à 106.156.259,45 €, affichant ainsi une hausse de + 3,86% par rapport à 2018.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement s'établit à 99,37% (hors ligne 002, concernant la reprise du résultat antérieur).

Les recettes de fonctionnement par chapitres budgétaires

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions budgétaires 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation	% évolution 2018/2019	Part dans le budget global	Pour mémoire CA 2018
Chapitre 70	Produit des services	8 379 015,00 €	7 484 662,63 €	89,33%	-8,56%	7,05%	8 185 473,95 €
Chapitre 73	Fiscalité	65 539 760,57 €	65 392 875,75 €	99,78%	-0,22%	61,60%	65 534 126,80 €
Chapitre 74	Dotations et participations	31 910 498,60 €	31 227 566,83 €	97,86%	13,80%	29,42%	27 441 805,93 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	138 500,00 €	84 315,62 €	60,88%	-21,10%	0,08%	106 870,59 €
Chapitre 76	Produits financiers	19 185,00 €	19 184,23 €	100,00%	0,00%	0,02%	19 184,23 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	288 997,43 €	1 441 478,45 €	498,79%	304,35%	1,36%	356 492,41 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	550 000,00 €	506 129,94 €	92,02%	-9,82%	0,48%	561 229,57 €
sous-total des recettes réelles		106 825 956,60 €	106 156 213,45 €	99,37%	3,87%	100,00%	102 205 183,48 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 400,00 €	46,00 €	3,29%	--	0,00%	1 400,00 €
Chapitre 002	Résultat de fonct. reporté	2 788 690,67 €		--	--	0,00%	
sous-total des opérations d'ordre		2 790 090,67 €	46,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	1 400,00 €
TOTAL		109 616 047,27 €	106 156 259,45 €	96,84%	3,86%	100,00%	102 206 583,48 €

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitres budgétaires



Recettes fiscales et péréquation horizontale [chapitre 73]

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes fiscales directes ou indirectes perçues par la Commune.

Le volume global des **recettes fiscales** est relativement stable avec une variation à la baisse de 0,22%. Cela conduit à un volume global d'exécution à hauteur de 65.392.875,75 € contre 65.534.126,80 € pour l'exercice précédent. Ce poste budgétaire représente 61.60% des recettes réalisées. Il est scindé en deux grands blocs :

- Les contributions directes, qui représentent 41.50% de l'ensemble des recettes de la section de fonctionnement perçues
- Et les autres taxes, qui représentent 20.10% des recettes totales perçues.

La répartition des ressources fiscales est la suivante :

	Année 2019	Année 2018	Année 2018		Evolution 2018/2019	
			Evry	Courcouronnes	En volume	En %
Contributions directes	44 052 057,00 €	43 768 875,00 €	31 456 888,00 €	12 311 987,00 €	283 182,00 €	0,65%
Fonds de Solidarité des communes de la région IDF	5 151 734,00 €	4 925 860,00 €	4 259 549,00 €	666 311,00 €	225 874,00 €	4,59%
Attribution de Compensation (AC)	12 570 144,00 €	12 570 144,00 €	9 431 117,00 €	3 139 027,00 €	0,00 €	0,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (DTMO)	1 445 475,81 €	1 594 598,41 €	1 200 000,00 €	394 598,41 €	-149 122,60 €	-9,35%
Taxes sur l'électricité + pylônes	841 484,80 €	958 157,52 €	726 472,00 €	231 685,52 €	-116 672,72 €	-12,18%
Fonds de péréquation des ressources intercom. et communales (FPIC)	1 109 657,00 €	1 162 342,00 €	926 001,00 €	236 341,00 €	-52 685,00 €	-4,53%
Divers (droits de voirie, enseignes, marchés,...)	222 323,14 €	434 255,37 €	434 255,37 €	0,00 €	-211 932,23 €	-48,80%
Droits de stationnements	0,00 €	119 894,50 €	119 894,50 €	0,00 €	-119 894,50 €	-100,00%
TOTAL du chapitre budgétaire 73	65 392 875,75 €	65 534 126,80 €	48 554 176,87 €	16 979 949,93 €	-141 251,05 €	-0,22%

Les contributions directes

Au premier rang des recettes fiscales, on retrouve la fiscalité sur les ménages, qui s'élève à 44,052 M€ en 2019 contre 43,768 M€ en 2018, soit une légère progression de l'ordre de 0,65%. Votée et perçue par la Ville d'Evry-Courcouronnes, la fiscalité directe locale est constituée de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Courcouronnes	Bases 2018	Produit 2018	Base 2019	Taux 2019	Produit 2019	Bases	Produits
TH	15 091 844 €	3 018 745 €	15 863 626 €	20,00%	3 172 725 €	5,11%	5,10%
TFPB	24 389 220 €	9 238 624 €	24 491 405 €	38,00%	9 306 734 €	0,42%	0,74%
TFBNB	33 549 €	38 350 €	33 199 €	114,31%	37 950 €	-1,04%	-1,04%
Evry	Bases 2018	Produit 2018	Base 2019	Taux 2019	Produit 2019	Bases	Produits
TH	76 847 477 €	14 294 179 €	78 892 702 €	18,51%	14 603 039 €	2,66%	2,16%
TFPB	83 596 153 €	16 774 878 €	84 182 923 €	19,50%	16 415 670 €	0,70%	-2,14%
TFBNB	109 471 €	157 069 €	132 111 €	143,48%	189 553 €	20,68%	20,68%
Evry + Courcouronnes	Cumul des bases 2018	Cumul des produits 2018	Cumul des bases 2019	Taux 2019	Cumul des produits 2019	Bases	Produits
TH	91 939 321 €	17 312 924 €	94 756 328 €	Taux différenciés	17 775 764 €	3,06%	2,67%
TFPB	107 985 373 €	26 013 502 €	108 674 328 €		25 722 404 €	0,64%	-1,12%
TFBNB	143 020 €	195 419 €	165 310 €		227 503 €	15,59%	16,42%

(Hors rôle supplémentaire)

Ce tableau montre une évolution différente des bases cumulées entre 2018 et 2019 entre la TH (+3,06%) et la TFPB (+0,64%). En revanche les bases de la TFPNB progressent de 15,59%. Cette évolution est à relativiser au regard du poids de cette taxe dans les recettes fiscales de la ville (0,5% du produit fiscal de l'année 2019).

Il convient de préciser que le processus d'harmonisation de la fiscalité ne s'engagera qu'à compter de l'année 2020, première année d'effet fiscal de la commune nouvelle.

Celle-ci a ainsi souhaité diminuer son taux de taxe foncière en 2019 sur le territoire d'Evry, le faisant passer de 20,08% à 19,50%, alors que la commune historique de Courcouronnes avait déjà baissé son taux foncier en 2018 de 2 points (38% contre 40% en 2017).

Les droits de mutation à titre onéreux (D.M.T.O.) :

Cette taxe est exigible sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, de droits immobiliers, de fonds de commerce, de droit à bail ... Son niveau de réalisation annuelle est donc rythmé par l'activité foncière du marché immobilier local.

Après avoir connu une très forte croissance entre 2000 et 2007, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont chuté en 2008 et surtout en 2009 : la crise économique et financière s'est traduite par un effondrement des transactions immobilières. En 2010, la reprise a été nette, car le niveau atteint était proche de celui de 2008. Cette reprise s'est poursuivie en 2011 puis un nouveau recul a été constaté en 2012 et 2013.

Cette recette fluctuante s'établit à hauteur de 1.445.475,81 € pour l'exercice 2019, soit une baisse de 9,35%. Le produit cumulé 2018 était de 1.594.598,41 €.

L'attribution de compensation (AC) versée par Grand Paris Sud.

Ressource calculée sur la base de la fiscalité économique et des compétences transférées, l'attribution de compensation est versée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. Pour rappel, la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) a été intégrée à l'attribution de compensation (et donc stabilisée) à partir de l'exercice 2015, avant la création de Grand Paris Sud. S'agissant de son montant celui-ci est stabilisé à hauteur de 9.431.117 € pour Evry et 3 139 027 € pour Courcouronnes depuis 2016. Soit un cumul perçu sur 2019 à hauteur de 12.570.144 €.

La taxe communale sur la consommation d'électricité

Celle-ci est en recul de 12,18%, soit un montant pour 2019 à hauteur de 841 484,80 € contre 958 157,52 € sur l'exercice précédent. Elle fluctue en fonction des consommations facturées aux usagers. Cette taxe étant assise sur la consommation d'électricité, l'évolution du climat ainsi que les pratiques de consommation conduisent à une variation de son produit. A ce produit, nous avons cumulé la taxe sur les pylônes électriques (26 708 €) qui dépend du nombre de pylônes implantés sur le territoire.

La péréquation « horizontale »

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) sont deux mécanismes de prélèvement et redistribution entre collectivités.

Assez dynamiques, les deux dispositifs sont également avantageux pour ce nouveau territoire eu égard à la structure socio-économique de sa population et à son budget. Ces éléments de péréquation inter-collectivités viennent compenser en partie l'évolution tendancielle des dotations générales versées par l'Etat (péréquation verticale).

L'évolution constatée ces dernières années, traduit la volonté politique nationale de renforcer la prise en compte des besoins des territoires les plus fragilisés.

Le FPIC : Le fonds de péréquation nationale est le pendant du fonds régional de solidarité et s'applique à l'ensemble du bloc « Communes et Intercommunalités ».

Cette solidarité nationale au sein du bloc communal (EPCI et communes membres) a connu une montée en puissance progressive. L'enveloppe fixée au niveau national a ainsi bénéficié d'une inscription de 150 millions d'euros en 2012, puis 360 millions en 2013, 570 millions en 2014, 780 millions en 2015 pour atteindre en 2016 un milliard d'euros, soit 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales (volume stabilisé depuis 2017).

Pour 2019, la dotation est en baisse par rapport au niveau de 2018, soit 1.109.657 € contre 1.162.342 € au total des deux ex-communes. Cette baisse résulte de l'application du dispositif ex SAN d'extinction progressive, soit une diminution constatée sur le compte administratif 2019 de 4,53% (-52 685 €).

Le FSRIF : Ce fonds a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Fonds de solidarité francilien, il continue à se renforcer : de 190 millions d'euros en 2011, il est passé à 310 millions en 2017.

Sur 2019, la commune nouvelle a bénéficié de ce fonds à hauteur de 5.151.734 €, ce qui représente une évolution dynamique de 4,59% (+225 874 €).

Les produits des services, du domaine et ventes diverses [chapitre 70]

Les recettes de ce chapitre budgétaire correspondent en grande partie à la facturation des prestations municipales rendues à la population (restauration scolaire, structures d'accueil des jeunes enfants, activités des maisons de quartiers, séjours, ...), des droits d'usage du domaine public (stationnement, réseaux téléphonie, faces publicitaires, ...), ainsi que les remboursements de charges facturées à la communauté d'agglomération (charges de centralité, frais d'enlèvements des encombrants et dépôts sauvages) et des remboursements

de charges en provenance de la Caisse des Ecoles, du budget an organismes (associations notamment).

Ce chapitre budgétaire représente 7,05% des recettes de fonctionnement et s'établit à 7.484.662,63 € contre 8.185.473,95 € sur l'exercice précédent, représentant une diminution de 8,56%. Cette évolution est essentiellement imputable à :

- une surestimation des recettes lors du rattachement à l'exercice 2018 réalisé en toute fin d'année 2018, en raison d'une clôture budgétaire précoce
 - o pour les prestations scolaires et périscolaires : - 0.7 M€
 - o pour les droits de stationnement et redevances d'occupation du domaine public : - 0.2M€
- le différentiel est amoindri par une recette nouvelle : le remboursement par le CCAS des repas pour le portage à domicile : + 0.5 M€
- la baisse est également imputable :
 - o à l'arrêt des mouvements entre villes d'Evry et Courcouronnes, pour la mutualisation des frais de police municipale : -0.07 M€
 - o à de moindres ressources liées au stationnement : -0.15 M€

Les principales redevances par secteur sont les suivantes :

- Prestations scolaires, périscolaires, sportives et de loisirs pour 3 154 656.62 €
- Charges de centralité et remboursement de charges pour les ordures ménagères : 1 672 705.83 €
- Secteur de la petite enfance : 629 268 €
- Remboursement par le CCAS des repas pour le portage à domicile : 500 000 €
- Redevance stationnement et forfait post-stationnement : 415 662,69 € €
- Les mises à disposition auprès des associations (TICE, AMAC, EFC, EPISODE) et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (vidéo-protection) : 582 662,45 €
- Secteur de la santé : 477 575 €
- Remboursement de charges par la caisse des écoles : 52 132 €

Les dotations et participations [chapitre 74]

Ce poste regroupe l'ensemble des concours financiers globalisés de l'Etat et les aides (participations et subventions) en provenance de collectivités territoriales et d'organismes divers dont la Caisse d'Allocations Familiales.

Ces recettes représentent près de 29% des recettes de fonctionnement et affichent une variation à la hausse de 13,80%, passant de 27.441.805,93 € en 2018 à 31.227.566,83 € pour 2019.

Part des financeurs au sein du chapitre 74 (Dotations et participation) – année 2019

Financier	Part	Pourcentage
Dotations et participations de l'Etat	25 197 755,00 €	80,69%
<i>Dotation forfaitaire</i>	9 309 746,00 €	36,95%
<i>Dotation de Solidarité Urbaine</i>	13 413 950,00 €	53,23%
<i>Dotation Nationale de Péréquation</i>	33 311,00 €	0,13%
<i>Compensations fiscales</i>	1 809 316,00 €	7,18%
<i>FCTVA sur dépenses de fonctionnement</i>	232 100,00 €	0,92%
<i>Participation sur salaires (emplois d'avenir, emplois-jeunes)</i>	112 750,00 €	0,45%
<i>Autres dotations et participations de l'Etat</i>	286 582,00 €	1,14%
CAF et autres organismes	5 658 541,00 €	18,12%

Département	371 271,00 €	1,1
TOTAL	31 227 567,00 €	100,00%

La dotation forfaitaire

La dotation forfaitaire constitue la partie globale de la relation de l'Etat vers les collectivités. Elle représente donc l'un des socles sur lesquels sont prélevées les ressources d'une part alimentant la péréquation et d'autre part le rééquilibrage des finances publiques.

Pour 2019, la dotation forfaitaire perçue s'élève à 9.309.746 €. En 2018, la dotation forfaitaire était de 7 384 595 € pour Evry et 1 362 163 € pour Courcouronnes, soit un cumul de 8 746 758 €.

Deux facteurs expliquent le niveau de la dotation forfaitaire 2019 :

- Une majoration de 5% du fait de la création de la Commune nouvelle. Cette bonification est calculée à : +443k€/an garantis pendant 3 ans (2019 à 2021), puis retour au droit commun à partir de 2022.
- S'ajoute une garantie de DGF stabilisée sur la période à 9 298 415 € (de 2019 à en 2021).

Pendant cette même période de trois ans, Evry-Courcouronnes sera également dispensée d'un prélèvement pour financement de la péréquation, qu'elle retrouvera à compter de 2022 à hauteur de près de 200 000 €.

La Dotation de Solidarité Urbaine

Cette dotation bénéficie d'une évolution dynamique pour 2019 directement liée à la création de la commune nouvelle : +32,96%. Elle était en 2018 de 8.961.422 € pour Evry et 1.140.179 € pour Courcouronnes, soit un total cumulé de 10.101.601 €. Le versement de la DSU pour 2019 s'élève à 13.431.950 €. Cette majoration prévue lors de la préparation du BP 2019 est due à un recalcul de la DSU de référence compte tenu de la création de la commune nouvelle, considérée comme une nouvelle entité.

S'ajoute également le **FCTVA pour certaines dépenses de fonctionnement** (entretien de la voirie et des bâtiments publics), que nous intégrons pour la troisième année. Le produit perçu pour 2019 est de 232 100 €.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est perçue pour la troisième année, une dotation dont la part principale vise à corriger l'insuffisance de potentiel financier : elle s'élève à 33 311 € pour cette année.

Les compensations fiscales

Les pertes de ressources locales résultant des exonérations décidées par l'Etat en matière de taxe d'habitation ou de foncier bâti sont compensées par des allocations égales au produit calculé sur les bases exonérées.

La recette globale pour 2019 est de 1.809.316 €. Le réalisé cumulé en 2018 était de 1 728 467 € (+4,67%).

Les allocations compensatrices sont versées en fonction des exonérations appliquées l'année précédente ; la hausse 2019 est directement liée aux exonérations de taxe foncières des propriétés situées dans les « quartiers prioritaires Politique de la Ville ».

L'attribution du **Fonds Départemental de la taxe Professionnelle** affiche un recul, avec 237 941 € pour l'exercice 2019 (contre 281 929 € en 2018).

La CAF et les autres organismes

Sur le compte administratif 2019, la somme de 5.658.541 € provient de la CAF et des autres partenaires.

Ce poste est essentiellement constitué des aides financières allouées par la Caisse d'Allocations Familiales en faveur des structures et activités en direction des secteurs d'activité :

- de la petite enfance (*crèches, multi-accueil, halte-accueil, relais assistantes maternelles, ludothèques*)
- de l'enfance (centres de loisirs sans hébergement, séjours, passeport pour la réussite)
- des Maisons de quartier (contrat social et animations familles, accompagnement scolaire, ...)
- de la jeunesse (séjours vacances, etc.)

Les subventions et participations de la CAF sont sensiblement stables dans leur ensemble. Toutefois, elles tendent à se réduire, selon deux approches :

- l'ajustement de la participation de la CAF au financement de la politique de la petite enfance résulte de la baisse des participations des familles, liées à la situation économique de ces dernières,
- la diminution des recettes sur le secteur de l'enfance est liée à un décalage de versement des financements de la CAF.

Les produits de gestion courante [chapitre 75]

Ce compte enregistre les produits relevant de la gestion du domaine productif de la Ville (produits des locations de salles, d'immeubles et autres produits d'exploitation), de même que les remboursements des assurances sur différents dossiers de sinistres (bâtiments, parc auto, et autres risques ...) ainsi que les avoirs suite à des recours et/ou de contentieux notamment sur les consommations de fluides des bâtiments et autres prestations.

Ce chapitre représente à peine 0,08 % des recettes de fonctionnement et concerne l'ensemble des produits se rattachant à la gestion du domaine public de la commune.

Sont inscrits sur ce chapitre budgétaire les recettes générées par :

- la location des salles communales,
- le produit des quotes-parts de loyers pour les logements de fonction,
- les loyers pour les différents cabinets médicaux de la maison de santé,
- mais aussi des remboursements divers d'assurance sur dossiers de sinistres (bâtiments, parc auto et autres biens)

Ce chapitre enregistre une somme globale de 84 315,62 €.

Les atténuations de charges [chapitre 013]

Ce poste budgétaire comptabilise l'ensemble des remboursements des assurances en matière de gestion des personnels communaux (arrêts de maladie, congés de maternité, décès, ...) et ceux relevant d'événements statutaires (congé de fin d'activité, reversement du fonds de compensation du supplément familial, ...)

Ce chapitre représente 0,48 % des recettes de fonctionnement. Il évolue au rythme des prises en charge d'événements statutaires issus de la gestion des personnels communaux, en fonction notamment des conditions de base du contrat d'assurance souscrit (longues maladies, accidents du travail, décharge de service pour mandat syndical, remboursements divers de traitements et charges salariales).

Ces recettes correspondent à des remboursements de charges de personnel à hauteur de 506 129,94 € contre 561 229,57€ en 2018, soit une diminution de près de 10%. *Ces recettes viennent en atténuation des charges de traitement des personnels (chapitre 012).*

Ce chapitre budgétaire se décompose ainsi :

- Remboursement sur rémunération de personnel : 344 484,63 €
- Remboursement sur autres charges sociales (emplois aidés, ...) : 31 141,00 €
- Remboursement sur charges sociales : 13 870,12 €

Les produits exceptionnels [chapitre 77]

Ce chapitre enregistre budgétairement les produits dits « exceptionnels ». Du fait de la spécificité de ces recettes, la comparaison d'un exercice à un autre offre peu d'intérêt.

Sont comptabilisés à ce compte, les produits issus d'opérations exceptionnelles et les recettes provenant de la cession d'actifs (biens mobiliers et immobiliers).

Pour 2018, ce poste s'élève à 1.441.478,45 €, soit 1,36% des recettes de fonctionnement. Il comprend :

- Le solde des rattachements pour 696 563 € €. Ce sont les annulations d'engagements de dépenses 2018 rattachées à l'exercice 2018 mais non totalement consommés pour diverses raisons (erreur d'estimation sur le service fait, essentiellement...). Ces annulations de dépenses s'analysent budgétairement comme des recettes exceptionnelles même si elles ont lieu chaque année.
- Il est constaté le produit de cession des immobilisations pour le terrain Emmanuel Pastré : 449 454 €,
- Divers remboursements sur sinistres en provenance des assurances ou bien des remboursements de sommes trop versées après vérification, soit un montant total de 129 768 €,
- Enfin, nous comptabilisons la somme de 56 286 € pour des mandats annulés sur exercice antérieur ainsi que des recouvrements sur créances admises en non-valeur.

Produits financiers [chapitre 76]

S'agissant du fonds de soutien pour désensibilisation de contrat financier à risque, nous constatons l'aide de l'Etat à hauteur de 19 184,23 € pour la quatrième année (de 2016 à 2028). Il s'agit de l'encaissement de l'annuité d'une aide provenant du fonds de soutien de l'Etat obtenu

dans le cadre de l'opération de réaménagement d'un emprunt (l'indemnité pour sortie anticipée du prêt, avec versement lissé sur 13 années).

Les opérations d'ordre de section à section [chapitre 042]

Le chapitre d'ordre budgétaire 042 (opérations de transferts entre sections) a pour objet de retracer le traitement comptable d'écritures lors d'opérations particulières entre les sections budgétaires :

- notamment lors de cessions d'actifs (pour constater la différence négative entre le montant de la cession d'un bien et sa valeur comptable à porter au compte de résultat en section d'investissement), soit 46 € constatés sur l'exercice 2019.

2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'exercice 2019 se sont élevées à 55 447 560,19 €. En 2018, les données étaient les suivantes :

- Evry : 38.699.175,52 € contre 25.025.237,65 € en 2017
- Courcouronnes : 12 348 981,97 € contre 11 544 848,74 € en 2017.

Soit un global 2018 de 51 048 157,49 € pour l'année 2018.

Les autorisations budgétaires sont en augmentation de +8,62 % par rapport aux budgets précédents pour 2018 et traduisent la mise en œuvre des engagements en matière d'investissements pris par les 2 communes historiques.

1. Exécution des dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2019				POUR MÉMOIRE 2018			
	Prévisions budgétaires 2019	Réalizations 2019	Taux de réalisation	RAR 2019 pour 2020	Réalizations CA 2018			RAR 2018 pour 2019
					Evry	Courcouronnes	TOTAL	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 527 992,00	10 446 254,94	99,22%	0,00	5 738 171,85	2 156 604,42	7 894 776,27	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 216 632,71	1 024 738,57	46,23%	1 060 349,33	1 058 827,32	62 619,14	1 121 446,46	971 796,25
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10 000,00	10 000,00	100,00%	0,00	7 500,00	9 000,00	16 500,00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 217 808,68	18 809 159,47	60,25%	11 355 266,15	19 561 042,89	1 458 151,05	21 019 193,94	9 129 508,96
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 811 932,49	1 146 674,41	63,28%	557 899,04	0,00	5 582 771,09	5 582 771,09	2 454 235,42
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	18 005,00	0,00	0,00%	3 005,00	0,00	15 000,00	15 000,00	3 005,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	800 000,00	0,00	0,00%	120 000,00	122 137,00	0,00	122 137,00	
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	150 061,29	128 768,56	85,81%	2 063,54		200 838,71	200 838,71	29 816,72
sous-total des opérations réelles	46 752 432,17	31 565 595,95	67,52%	13 098 583,06	26 487 679,06	9 484 984,41	35 972 663,47	12 588 362,35
020 DEPENSES IMPREVUES	467 844,73	0,00	0,00%	0,00	0,00		0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00	46,00	3,29%	0,00	1 400,00		1 400,00	0,00
041 OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES	0,00	0,00		0,00	0,00	8 701,54	8 701,54	0,00
sous-total des opérations d'ordre	469 244,73	46,00	0,01%	0,00	1 400,00	0,00	1 400,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	8 225 883,29	8 225 883,29		0,00	4 208 964,35	1 009 661,02	5 218 625,37	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55 447 560,19	39 791 525,24	71,76%	13 098 583,06	30 698 043,41	10 494 645,43	41 192 688,84	12 588 362,35

Dépenses financières (chapitres 16)

Les dépenses financières se sont limitées, en 2019 au remboursement du capital de la dette (chapitre 16). Il s'élève à 10 446 254,94 €. Il n'a pas été mené, en 2019, d'opération de refinancement de la dette. On notera, toutefois que l'amélioration de l'épargne portée par la revalorisation de la DSU avait permis un remboursement anticipé d'emprunt, à hauteur de 2 M€, qui a été réalisé en novembre 2019, conformément aux engagements pris lors du vote du BP.

Dépenses d'équipement et leurs subventions

Les opérations d'équipement sont réalisées en 2019 à hauteur de 21M€ et portent en premier lieu l'effort sur la rénovation urbaine du quartier du Parc aux Lièvres/Bras de Fer avec la livraison notamment du gymnase François Mauriac, l'avancée des travaux de relocalisation de la crèche et de la construction de la Maison des Services Publics (6,7M au total).

Un effort conséquent a été par ailleurs réalisé en matière d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti en 2019.

Dans le quartier du Canal, la rénovation/extension de l'Ecole J. Tati ainsi que la réhabilitation de l'Espace Jeunesse Pierre Nicolas ont été engagés. A Courcouronnes centre, 2019 a vu s'achever financièrement les opérations de restructuration du parvis et collège J. Zay ainsi que la reconstruction des Tennis.

A Evry Centre, après l'acquisition du terrain de l'ex restaurant Chantecler, les travaux de démolition ont été effectués dans la perspective de réalisation d'un espace vert pour les habitants du quartier. Les études pour la relocalisation de la crèche de l'Agora et la création d'un pôle de santé en centre-ville se sont poursuivies.

Parmi les opérations phares 2019, on note également l'engagement de la réhabilitation de la restauration scolaire de l'école M. Leclerc ainsi que le transfert du terrain de Softball à Courcouronnes.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des opérations réalisées au titre de l'exercice ainsi que les financements perçus.

PRU PARC AUX LIEVRES	DEPENSES				RECETTES			
	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020
10100 RECONSTRUCTION DU GYMNASSE MAURIAC	2 170 238,00	5 062 350,99	4 082 396,95	930 224,46	1 142 200,00	6 755 434,00	4 415 079,00	2 445 355,00
10101 CONSTRUCTION MAISON DE SERVICES PUBLICS	2 224 410,00	3 164 410,00	1 508 036,66	1 670 412,03	2 050 353,50	2 050 353,50	461 397,00	1 562 403,50
10103 CRECHE COLLECTIVE DU BRAS DE FER	2 368 328,00	2 856 632,74	1 133 542,59	1 458 008,46	830 505,00	1 272 555,00		1 272 555,00
10121 RESTRUCTURATION RUE DU GRIPPET		938 989,00		938 989,00				417 278,00
10124 RUE FRAGONARD				338 188,56				
PRU PARC AUX LIEVRES	6 762 976,00	12 022 382,73	6 723 976,20	5 335 822,51	4 023 058,50	10 078 342,50	4 876 476,00	5 687 591,50

PRU BOIS SAUVAGE	DEPENSES				RECETTES			
	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020
10117 RENOVATION GS BOIS GUILLAUME		144 886,43	87 128,53	59 276,19	1 357 686,00	2 750 353,29	1 032 953,00	1 707 400,00
PRU BOIS SAUVAGE		144 886,43	87 128,53	59 276,19	1 357 686,00	2 750 353,29	1 032 953,00	1 707 400,00

PRU CANAL	DEPENSES				RECETTES			
	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020
10104 ECOLE JACQUES TATI	515 600,00	498 008,48	30 850,80	467 157,68	257 000,00	257 000,00		257 000,00
10114 ESPACE JEUNESSE PIERRE NICOLAS	350 000,00	350 000,00	6 375,60	343 624,40	101 526,00	101 526,00		101 526,00
PRU CANAL	865 600,00	848 008,48	37 226,40	810 782,08	358 526,00	358 526,00		358 526,00

COURCOURONNES CENTRE	DEPENSES				RECETTES			
	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020
10111 PARVIS COLLEGE JEAN ZAY	657 000,00	981 136,24	887 308,68	39 053,31	537 679,00	937 046,26	225 470,19	555 792,12
10113 TENNIS	370 141,00	424 716,89	317 278,22	53 751,59		110 572,75	7 572,93	110 572,75
10132 PADEL TENNIS		110 000,00		110 000,00				
COURCOURONNES CENTRE	1 027 141,00	1 515 853,13	1 204 586,90	202 804,90	537 679,00	1 047 619,01	233 043,12	666 364,87

EVRY CENTRE	DEPENSES				RECETTES			
	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020
10106 CRECHE CENTRE VILLE TRANSFERT AGORA	709 901,00	311 328,56	55 217,40	256 111,16	548 400,00	648 400,00		300 000,00
10107 POLE TERRITORIAL DE SANTE	530 834,00	317 223,20	99 607,61	217 615,59	174 000,00	174 000,00		100 000,00
10109 RENOVATION DU PATRIMOINE POUR MAD ASSOCIATIONS	250 000,00	250 000,00	52 707,17	2 511,70				
10115 MICROFOLIES	125 000,00	140 000,00		140 000,00		89 999,73		85 732,00
10134 REHABILITATION SITE CHANTECLER	540 000,00	540 000,00	406 240,00	133 760,00				200 000,00
10135 HOTEL DE VILLE AMENAGEMENT REZ DE CHAUSSEE								
EVRY CENTRE	2 155 735,00	1 558 551,76	613 772,18	749 998,45	722 400,00	912 399,73		685 732,00

VILLAGE AGUADO	DEPENSES				RECETTES			
	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020
10108 RESTAURATION MARECHAL LECLERC	759 749,00	759 749,00	146 052,46	676 719,94	202 500,00	202 500,00		202 500,00
VILLAGE AGUADO	759 749,00	759 749,00	146 052,46	676 719,94	202 500,00	202 500,00		202 500,00

GD BOURG CH.ELYSEES PARC AUX BICHES	DEPENSES				RECETTES			
	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020
10120 CLUSTER ARCHITECTURE		1 196 680,00		966 973,63		500 000,00		500 000,00
GD BOURG CH.ELYSEES PARC AUX BICHES		1 196 680,00		966 973,63		500 000,00		500 000,00

AUNETTE EPINETTES	DEPENSES				RECETTES			
	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020
10110 TRANSFERT DU SOFT BALL	2 211 144,00	2 437 764,38	2 409 547,78	27 328,73	1 115 481,00	1 115 481,00	550 000,00	481 250,00
AUNETTE EPINETTES	2 211 144,00	2 437 764,38	2 409 547,78	27 328,73	1 115 481,00	1 115 481,00	550 000,00	481 250,00

URBANISME AMENAGEMENT	DEPENSES				RECETTES			
	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020
10001 GESTION FONCIERE	620 500,00	1 666 344,24	595 101,48	300 003,37	1 665 000,00	1 665 000,00		
10012 ETUDES GENERALES PROJET URBAIN	50 000,00	315 647,76	113 933,20	187 114,56				
10105 COMMERCES ORMES A MARTIN	20 000,00	15 300,00		15 300,00				
10112 PLU	80 500,00	101 668,41	68 668,22	49 527,93				
10116 PARTICIPATION COPROCOOP	15 000,00	18 005,00		3 005,00				
10118 ACTION COEUR DE VILLE	60 000,00	47 208,00	29 912,40	14 475,60				
URBANISME AMENAGEMENT	846 000,00	2 164 173,41	807 615,30	569 426,46	1 665 000,00	1 665 000,00		

ESPACES PUBLICS	DEPENSES				RECETTES			
	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020
10014 GESTION DU STATIONNEMENT DE SURFACE						271 437,00	271 437,00	
10015 VIDEOPROTECTION ESPACES PUBLICS	131 500,00	131 500,00	33 788,40					
ESPACES PUBLICS	131 500,00	131 500,00	33 788,40			271 437,00	271 437,00	

ENVELOPPES TRANSVERSALES	DEPENSES				RECETTES			
	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020	budget primitif 2019	budget total 2019	réalisé 2019	reports 2019 pour 2020
10003 PARTICIPATION CITOYENNE	437 500,00	253 300,00	92 182,47	118 840,35				
10004 EVRY-INVESTISSEMENT COURANT BATIMENT	2 000 000,00	2 477 436,79	1 666 665,12	933 920,08		949 200,00	440 000,00	509 200,00
10005 COURCOURONNES - INVEST. COURANT BATIMENTS	1 238 746,00	1 324 601,79	741 887,83	305 532,61		65 178,00	4 564,27	65 178,00
10006 EVRY-INVESTISSEMENT COURANT ESPACES PUBLICS	1 860 000,00	3 513 169,49	2 101 070,47	1 016 728,09		557 847,00	500 000,00	57 847,00
10007 PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE	800 000,00	682 662,00	567 295,60	109 939,36				
10008 ACCOMPAGNEMENT CREATION COMMUNE NOUVELLE	500 000,00	50 000,00						
10010 COURCOURONNES-INVEST. COURANT ESPACES PUBLICS	823 115,57	1 411 079,07	871 391,98	396 257,22		17 100,00	85 100,00	17 100,00
10011 INVESTISSEMENT COURANT DES SERVICES	825 529,38	1 136 985,42	767 934,14	257 003,36	4 300,00	4 300,00		
10013 SECURISATION DES BATIMENTS	100 000,00	333 313,29	213 500,55	104 770,55				
10016 MODERNISATION DES USAGES NUMERIQUES	379 740,00	750 213,07	647 603,97	40 145,44				
10017 MODERNISATION DE LA TELEPHONE	432 886,00	494 200,14	424 340,81	49 886,26				
10018 HARMONISATION DES LOGICIELS METIERS	338 154,82	690 507,23	453 108,77	188 670,31				
10019 NUMERIQUE EDUCATIF	105 000,00	108 000,00	46 068,78	61 558,82				
10119 NOUVEL ACCUEIL SCOLAIRE RENTREE 2019	0,00	212 870,00	213 495,03	32 070,00				
ENVELOPPES TRANSVERSALES	9 840 651,77	13 438 338,29	8 806 545,52	3 615 322,45	4 300,00	1 593 625,00	1 029 664,27	649 325,00

2. Exécution des recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2019				POUR MÉMOIRE 2018			
	Prévisions budgétaires 2019	Réalizations 2019	Taux de réalisation	RAR 2019 pour 2020	Réalizations CA 2018			RAR 2018 pour 2019
					Evry	Courcouronnes	TOTAL	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	7 401 500,00	5 530 468,32	74,72%	836 422,13	2 427 052,20	589 627,88	3 016 680,08	101 500,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	6 208 851,66	6 208 851,66	100,00%	0,00	3 566 189,75	4 101 247,29	7 667 437,04	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	18 333 853,59	7 760 530,27	42,33%	10 698 129,09	4 087 371,03	3 160 436,40	7 247 807,43	9 185 786,36
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 629 600,00	7 500 000,00	98,30%	129 600,00	11 000 000,00		11 000 000,00	1 239 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	15 929,94	23 502,87	147,54%	4 600,53		578 165,48	578 165,48	45 778,78
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	350 900,00	209 540,25	59,72%	106 359,75		1 782,10	1 782,10	31 598,82
sous-total des opérations réelles	39 940 635,19	27 232 893,37	68,18%	11 775 111,50	21 080 612,98	8 431 259,15	29 511 872,13	10 604 263,96
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 043 075,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 665 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 798 850,00	2 192 967,50	78,35%	0,00	2 987 553,84	0,00	2 987 553,84	0,00
sous-total des opérations d'ordre	15 506 925,00	2 192 967,50	14,14%	0,00	2 987 553,84	0,00	2 987 553,84	0,00
Total Recettes	55 447 560,19	29 425 860,87	53,07%	11 775 111,50	24 068 166,82	8 431 259,15	11 450 168,18	1 223 724,00

Le niveau de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 68,18% hors reports. Ce niveau demeure assez faible malgré le suivi entrepris au plus près des opérations engagées, permettant ainsi de débloquer rapidement les subventions des différents financeurs. Cela se confirme par le volume des reports en recettes d'investissement qui s'élève à 11 775 111,50 €. Cette faiblesse impacte directement la trésorerie de la Collectivité et reporte sur l'emprunt une partie du portage budgétaire des opérations.

Le décalage entre les dates de paiement des travaux d'investissement et celles de perception des subventions avait conduit, en cours d'année 2019, à renforcer le volume de la ligne de trésorerie par doublement de celle-ci afin de la porter à 6 M€.

Ce décalage de versement concerne notamment les financements octroyés par l'ANRU dans le cadre des opérations de rénovation urbaine (Ecole Bois Guillaume/Dolto notamment).

Les subventions d'investissement

Pour 2019 le taux de perception des recettes d'investissement est de 42,33%.

Un décalage demeure entre le portage des dépenses sur les fonds propres de la collectivité et la perception des subventions. La réduction de ce délai constitue un enjeu financier, administratif (en termes de suivi et de relances auprès des financeurs) mais également politique (car cela nécessite de faire évoluer les conditions de mobilisation des financements pour accompagner les porteurs de projet).

Au chapitre 13, figure également le **produit des amendes de police**. Ce reversement de l'Etat s'élève à 271 437 € en 2019 (au titre des amendes de 2018). En raison de la réforme du stationnement, intervenue en début d'année 2019, le produit des amendes de police fait l'objet d'un calcul différent des années antérieures. Toutefois, portant sur l'année 2018, donc avant création de la Commune nouvelle, ce calcul a été établi pour chacun des territoires des communes historiques.

- Pour COURCOURONNES : la commune ne percevra aucun crédit, le montant dû de 84 419 € (valeur du point 20,6353 € x nombre d'amendes 2017 : 4 091) étant inférieur au montant perçu par Ile-de-France Mobilités et la Région en 2018 (au titre de la répartition 2017), soit 141 066 €, et ces deux entités devant bénéficier en 2019 de ressources au même niveau qu'en 2018. La différence de 56 647 € a donc été prélevée sur les douzièmes du mois de juin dernier.
- Pour EVRY : la somme due de 869 262 € (valeur du point 20,6353 € x nombre d'amendes 2017 : 42 125) couvre les 597 825 € perçus par le STIF en 2018 (50 % de la répartition 2017 : 398 550 €) et par la RIF (25 % de la répartition 2017 : 199 275 €). L'excédent de 271 437 € a donc été réglé en juillet et la commune d'EVRY n'a pas subi de prélèvement. Il s'agit du produit constaté.

Les dotations et taxes d'urbanisme

Le montant du **fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** perçu au titre de l'année 2019 s'élève à 5 246 824,13 €. Ce fonds permet de récupérer partiellement ainsi la TVA payée (quel qu'en soit son taux, sur le HT) à un taux de 16,404% (sur le TTC).

Il est assis sur les dépenses d'investissement réalisées l'année précédente (2018). Mais la création de la Commune nouvelle a induit un effet de bonification : le fonds est désormais perçu dès l'année même de réalisation des dépenses. En 2019, le produit est supérieur aux années antérieures puisqu'il a été perçu le FCTVA :

- sur les dépenses 2018, tant pour Evry que Courcouronnes,
- mais aussi sur les deux premiers trimestres 2019.

Le 3^e trimestre a fait l'objet d'un report sur 2020. Le 4^e trimestre de chaque année sera perçu sur l'année suivante, après établissement du Compte de gestion. La réalisation des années ultérieures s'appuiera donc sur 4 trimestres de réalisation, avec décalage d'un trimestre.

La **taxe d'aménagement** - quant à elle - s'établit à 283 644,19 € en 2019. Celle-ci résulte des encaissements réalisés par les services de l'Etat, au titre d'autorisations de travaux (permis de construire principalement).

L'autofinancement

En 2019, l'amortissement du patrimoine a été réalisé à hauteur de 1 710 552,46 €. S'y ajoute l'amortissement de charges financières (étalement d'un emprunt structuré) pour 32 415,04 €.

L'année 2019 a permis de réaliser une démarche importante de clarification du patrimoine de la collectivité : l'intégration des données patrimoniales tant d'Evry que de Courcouronnes a permis d'établir une stricte concordance sur ce sujet entre le Compte administratif et le Compte de gestion.

Pour mémoire, une délibération avait été adoptée par le Conseil municipal, lors de sa séance du 26 septembre 2019 afin de sortir de l'actif les biens de valeur nette comptable nulle.

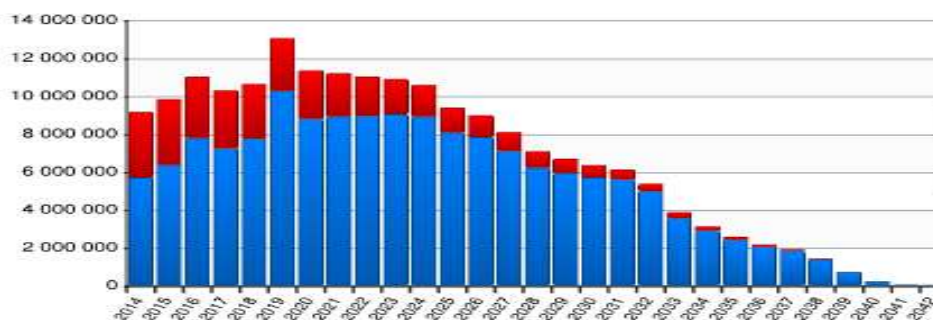
Analyse de la dette

En 2019, la campagne d'emprunts a conduit à souscrire 7,5 M€. L'encours de dette a diminué de 2,9 M€, correspondant au remboursement de 10 415 939,44 € et à la souscription de nouveaux emprunts pour 7 500 000 €.

L'état de la dette est désormais le suivant :

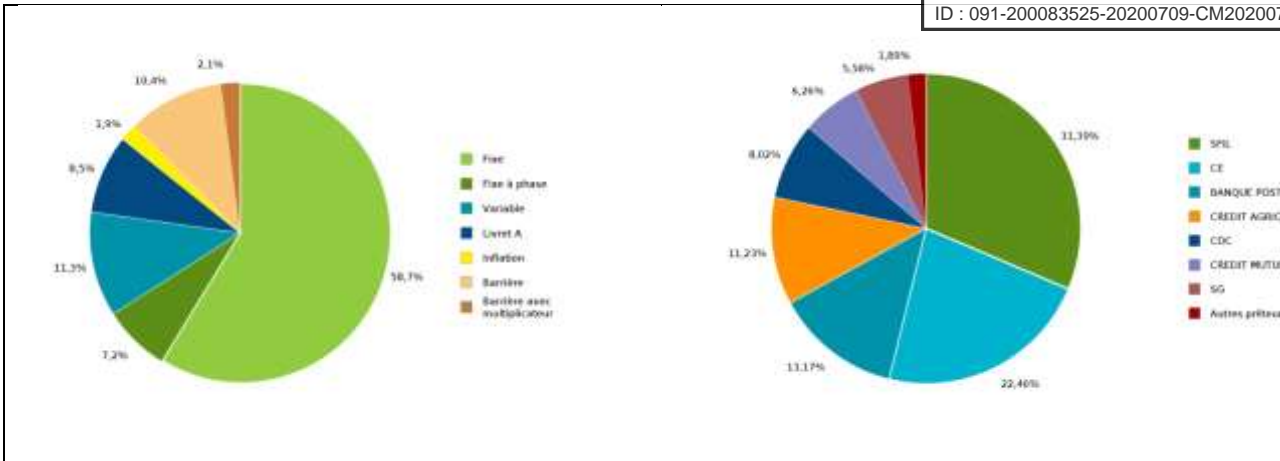
	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	85	110 987 179.67 €	2,38 %
Revolving non consolidés	1	152 449.00 €	0,00 %
Revolving consolidés		0.00 €	0,00 %
Dette	86	111 139 628.67 €	2,37 %
Revolving disponibles		0.01 €	
Dette + disponible		111 139 628.68 €	

Le stock de dette s'est amoindri au 31 décembre 2019, en raison du remboursement par anticipation, en 2019 ainsi qu'évoqué plus haut, d'un emprunt de 2 M€ à remboursement in fine. Hors emprunt nouveau, le profil d'extinction de la dette est le suivant, montrant un relatif maintien du remboursement du capital tandis que le coût de la dette baisse très rapidement.

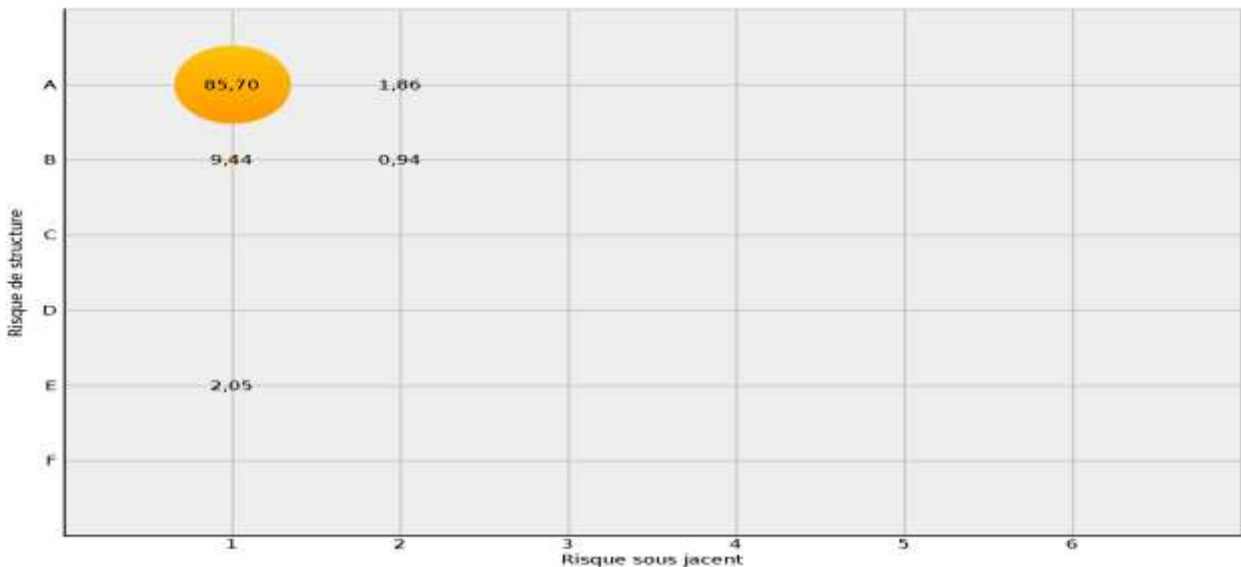


Le coût de la dette s'est amoindri pour 2.37% en 2019. La dette contractée en 2019 avait été négociée à moins de 0.50% en taux fixe trimestriel sur 20 ans.

La Commune nouvelle possède une dette très sécurisée, majoritairement sans risque. Elle a été contractualisée à près de 60% en taux fixe simple, privilégié depuis plusieurs années, et répartie auprès de prêteurs variés.



Grâce à cette stratégie, la dette d'Evry est sécurisée, au sens de la Charte Gissler de bonne conduite.



CONCLUSION

Pour le premier exercice budgétaire de la Commune Nouvelle, dernier exercice du mandat municipal précédent, les comptes de la ville d'Evry-Courcouronnes montrent des caractéristiques particulièrement saines :

- maîtrise des charges générales et des dépenses de ressources humaines, permettant de respecter la norme d'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement définie au titre de la contractualisation avec l'Etat,
- modération de la fiscalité locale foncière à Evry (après une diminution en 2018 du foncier à Courcouronnes) et poursuite de la politique d'investissement
- maîtrise et gestion active de la dette.

Le niveau d'investissement prévu dans la programmation pluriannuelle a conduit à renforcer l'épargne qui, seule, peut garantir la capacité à investir.

La démarche exige des efforts dans les choix politiques mais aussi une rigueur dans la gestion. Les enjeux sont les suivants :

- favoriser et renforcer les subventions permettant d'améliorer le financement des opérations et valoriser leur versement le plus rapidement possible,

- conserver un niveau d'emprunts compatible d'une part avec l'équilibre des comptes, mais aussi avec la contractualisation avec l'Etat, idéalement inférieur à 12 années de capacité de désendettement.

C'est grâce à une bonne gestion des politiques publiques qu'il sera possible de garantir un niveau d'épargne permettant de répondre aux enjeux d'Evry-Courcouronnes et surtout aux besoins de la population.

Il importe, dans le cadre du début du mandat à venir, d'identifier les marges de manœuvre qui, à court comme à moyen termes, permettront d'assurer l'équilibre durable entre une politique financière soutenable et une offre de services publics adaptée aux besoins, en tenant compte des évolutions particulièrement importantes de notre environnement.